

paiement d'un salaire supplémentaire ou l'attribution de congés statutaires pour les employés provinciaux. Les conservateurs sont à l'origine de cette initiative, pour le Manitoba.

Je suis persuadé que tous les intéressés feront le meilleur accueil à cette mesure. Il est dans la nature humaine de chercher à obtenir quelque chose gratuitement. Nous sommes conscients que les employés fédéraux ne possèdent aucun des moyens de protection dont disposent les travailleurs syndiqués du secteur privé. Ils ne disposent pas des négociations collectives comme les travailleurs de l'industrie privée. Évidemment, si les employés de l'industrie privée ont obtenu, grâce aux négociations de leurs syndicats, des congés payés, les employés fédéraux devraient avoir pareil droit et bénéficier de l'application du même principe. Je suis d'accord sur le principe dont s'inspire le bill à l'étude, mais jusqu'à certain point seulement.

**Une voix:** Aux voix!

**M. Mandziuk:** Je trouve moi aussi que les fonctionnaires fédéraux dans les services et métiers mentionnés dans le bill devraient recevoir une rémunération pour le travail accompli certains jours de fête statutaires, mais j'estime qu'il serait contraire à la justice de prévoir dans un bill que ces jours-là ils devraient recevoir une rémunération triple. A mon avis, c'est presque ridicule. Je félicite mon honorable ami de Wellington-Sud (M. Hales) de nous avoir exposé brièvement ce que l'entreprise privée a fait pour les ouvriers. Il arrive très peu souvent qu'une triple rémunération soit versée. Cela dépasse les bornes. Si l'honorable député était disposé à modifier cette exigence et à abaisser la rémunération au niveau de celle qui est versée dans l'industrie privée conformément à la pratique établie...

**Une voix:** En comité!

**M. Mandziuk:** Je conviens que si un employé doit travailler un jour de congé statutaire, il devrait recevoir une rémunération équivalente à une fois et demie ou même deux fois son salaire régulier mais n'oublions pas que la plupart de ces employés ont déjà des congés payés. Une rémunération triple est hors de question.

**M. Cresthol:** On pourrait modifier ce détail au comité.

**M. Mandziuk:** Il pourrait être modifié, j'en conviens. J'exprime en ce moment mon opinion quant à l'essence de la mesure. Je pourrais passer en détail tous les articles mais ce n'est pas l'objet de la discussion.

**Une voix:** C'est une façon d'étouffer le bill.

**M. Mandziuk:** Quelqu'un a-t-il une question à poser?

J'essaie simplement d'exposer à la Chambre un sujet qui m'intéresse personnellement et qui intéresse aussi, sans aucun doute, bien des gens. Un grand nombre de nos concitoyens ne touchent pas un salaire suffisant. Que diraient-ils si quelqu'un recevait trois fois le salaire régulier du fait qu'il travaille un jour de fête? Certaines personnes seraient heureuses si seulement elles avaient un emploi.

**Une voix:** Surtout, sous le gouvernement actuel.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Les députés ne doivent pas parler quand ils n'ont pas la parole. Pas plus que les députés qui ne sont pas à leur propre siège et qui voudraient participer au débat.

**M. Denis:** Très bien! C'est ce que je ferai.

**Des voix:** Il est six heures.

**M. Denis:** Nous avons le temps de mettre la question aux voix.

**M. Laing:** Est-ce qu'une mesure bonne pour le Manitoba perd ses qualités quand on l'applique sur le plan fédéral?

**M. Mandziuk:** Ceci n'est pas la réplique de la mesure «bonne» en vigueur au Manitoba. Tout ce à quoi je m'oppose, c'est au salaire triple les jours de congés statutaires. Je ne crois pas que ce soit ni nécessaire ni juste.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, nous reviendrons aux travaux interrompus à cinq heures.

## VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Paul.

La séance du comité, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

## Reprise de la séance

**M. MacInnis:** Monsieur le président, en réponse à l'accusation de communisme dont on a taxé le programme et la politique du Nouveau parti démocratique, j'avais commencé à citer des sources dont l'autorité et l'objectivité sont incontestables et qui appuient nos idées d'accroissement de l'impulsion fédérale ou des gouvernements centraux dans la conduite des affaires économiques des nations et, plus particulièrement, des sources qui appuient notre idée d'une planification économique démocratique. Comme les honorables députés s'en souviendront, j'ai